

Règlement des compétitions pour le championnat des côtes d'Armor de cyclisme sur piste à Pordic

Le championnat se déroule sur 1 journée.

Il regroupe 5 catégories minimes, minimes/cadettes, cadets, juniors/séniors dames, juniors/séniors hommes.

Deux titres de champion(nes) sont décernés dans chaque catégorie .

Un titre pour les épreuves de Sprint et un titre pour les épreuves d'Endurance.(soit 10 titres au total sur la journée)

Il n'y aura pas de titre décerné si le nombre d'inscrits dans la catégorie est inférieur à 3.

Chaque titre découle d'un classement par point attribué à la suite des deux épreuves de Sprints et des deux épreuves d'endurance.**

Ci-dessous le tableau des épreuves par catégorie.

| Catégories | Sprint (2 épreuves)** | Endurance (2 épreuves)** |
|------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Minimes | 200ml, Vitesse, | CAP, Élimination |
| Minimes/cadettes* | 200ml, Vitesse 500m DA | Poursuite Individuelle 2 km CAP |
| Cadets | 200ml, Vitesse, 500m DA | Poursuite Individuelle 3 km CAP |
| Junior/Sénior Dames* | 200ml, Vitesse, 500m DA | Poursuite Individuelle 2 km CAP |
| Junior/Sénior Hommes* | 200ml, Vitesse Kerin | Poursuite Individuelle 3 km CAP |

* 1 seul titre (par exemple si une minime termine 1ere, pas de titre pour la 1ere cadette, idem en juniors / séniors)

la 1ere Minime ou le (la) 1ere junior recevra 1 médaille si elle (il) n'est pas dans les 3ers du classement final.

** Obligation de participer aux 2 épreuves de la discipline pour être classé au classement final.

Déroulement des épreuves:

1. Le sprint:

- *Epreuve 1*

- le 200 mètre lancé et le tournoi de vitesse

- tous les concurrent(es) engagés sur la vitesse effectuent le 200 ml

- Pour les minimes Garçons et minimes-cadettes :

- Les 6 meilleurs temps sont qualifiés pour les ½ finale (2 séries de 3). les autres concurrents effectueront une manche de classement (7 à 12) si le temps le permet, ou seront classés par rapport à leur temps du 200ml.

- le (la) 1er(e) des repêchages est qualifié(e) pour la finale à 3 (en 1 manche)

- Les 3 autres sont départagés par une manche de classement pour les places de 4 à 6.

- Pour les cadets / Juniors-séniors Dames et Hommes :

- Les 6 meilleurs temps sont qualifiés pour les ¼ de finale (3 séries de 2) en 1 manche.

Règlement des compétitions pour le championnat des côtes d'Armor de cyclisme sur piste à Pordic

Les autres concurrents effectueront une manche de classement (7 à 12), si le temps le permet ou seront classés par rapport à leur temps du 200ml.

¼ de finale : le 1er contre le 6ème, le 2nd contre le 5ème, le 3ème contre le 4ème (en 1 manche), les 3ers qualifiés pour les ½ finale + le 1er du repêchage (série à 3).

Les 2 concurrents éliminés suite au repêchage sont départagés par l'ordre d'arrivée de cette même manche (pour la place de 5 et 6ème).

Le premier de chaque demie finale est qualifié pour la grande finale (qui se disputera en 2 manches gagnantes), la petite finale se déroulera en 1 seule manche.

- **500 mètre Départ Arrêté**

tous les concurrent(es) engagés effectuent deux tours de piste (piste de 250m).

L'épreuve se déroule selon la réglementation fédérale.

Possibilité de faire courir les coureurs en confrontation.

- **Keirin**

Les 6 meilleurs temps du 200 ml s'affrontent sur une manche sèche la grande finale.

Les concurrents qui ont réalisés les 7/8/9/10/11/12 temps s'affronteront dans la petite finale

Dans le cas où il y a plus de 12 concurrents d'inscrit sur le 200 ml, le classement

final se fera par rapport au temps réalisé lors du 200ml.

L'épreuve se déroule selon la réglementation fédérale.

2. L'endurance

- **L'élimination (minimes garçons)**

L'épreuve se déroule selon la réglementation fédérale.

- **La poursuite individuelle (toutes catégories sauf minimes)**

Les concurrent(es) s'affrontent sur la distance déterminée pour le championnat départemental et indiqué sur le programme de cette journée.

L'épreuve se déroule selon la réglementation fédérale

- **La Course Aux Points (toutes catégories)**

L'épreuve se déroule selon la réglementation fédérale en utilisant le kilométrage et les classements par points indiqués dans le programme du championnat départemental.

Attribution des points pour le classement final

Le classement final est l'addition des points accordés à l'issue de chaque épreuve

(2 épreuves pour le sprint, 2 épreuves pour l'endurance)

- 1er.....1 point
- 2eme.....2 points
- 3eme.....3 points
- etc...

Le titre de champion(ne) des Côtes d'Armor est attribué au concurrent(e) qui a additionné le moins de points.

En cas d'égalité, c'est le meilleur temps des épreuves chronométrées qui remporte le titre.

Attention:

A la différence d'un omnium les points gagnés lors de la course aux points ne rentrent pas dans le classement pour décerner le titre.

C'est la place à laquelle est classé le/la concurrent(e) qui détermine le nombre de points attribué pour le classement final.

**Règlement des compétitions pour le championnat
des côtes d'Armor de cyclisme sur piste à Pordic**